

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-07-15 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

- 1- Dépôt du rapport financier pour l'année 2018
- 2- Engagement secrétaire-réceptionniste
- 3- Engagement aide moniteur terrain de jeux
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

**Rés.2019-07-226      Dépôt du rapport financier pour l'année 2018**

**Attendu que**, conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière a dressé le rapport financier consolidé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018;

**Attendu que**, conformément à l'article 108.2 de la Loi, l'auditeur indépendant, « Lemieux Nolet s.e.n.c.r.l. », a fait rapport au Conseil de sa vérification des états financiers consolidés de la Ville et de l'état établissant le taux global de la taxation réel, lequel rapport a été remis à la trésorière le 15 juillet 2019;

**Attendu que**, conformément à l'article 105.1 de ladite Loi, la greffière a fait paraître, un avis annonçant que la trésorière de la Ville déposerait, lors de la présente séance, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018;

**Attendu que** lesdits rapports demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici reproduits au long;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf reçoive, à toutes fins que de droit, le rapport financier consolidé dressé par la trésorière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers ainsi que sur le taux global de taxation réel;

**prenne acte** qu'ils font état :

- d'un déficit de fonctionnement à des fins fiscales, non consolidé, de 179 009 \$;
- d'un déficit de fonctionnement à des fins fiscales, consolidé, de 129 738 \$;
- de revenus admissibles, aux fins du calcul du taux global de taxation, de 4 066 451 \$;
- d'un taux global de taxation de 1,3315 \$ par 100,00 \$ d'évaluation;
- d'un excédent accumulé non consolidé de 28 167 028 \$;
- d'un excédent accumulé consolidé de 28 792 901 \$;
- d'un déficit de fonctionnement non affecté accumulé non consolidé de 163 809 \$;
- d'un excédent de fonctionnement non affecté accumulé consolidé de 56 020 \$.

**Rés.2019-07-227      Engagement d'une secrétaire-réceptionniste**

**Considérant que** le poste de secrétaire-réceptionniste a été affiché à l'externe, soit sur le site internet de la Ville de Portneuf ainsi que sur la plateforme Contact Emploi Portneuf;

**Considérant qu'**un comité de sélection a été constitué et que des entrevues ont eu lieu le 12 juillet dernier;

**Considérant qu'**un test d'aptitude écrit pour ce poste a également été réalisé;

**Considérant que** madame Janie Beudet s'est démarquée et a su répondre favorablement aux attentes du comité de sélection, dans le cadre du processus de sélection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf procède à l'embauche de madame Janie Beudet au poste de secrétaire-réceptionniste aux conditions prévues à la convention collective.

**QUE** l'entrée en fonction de madame Janie Beudet se fera en date du 22 juillet 2019.

**QU'**une période de probation de 630 heures aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction, tel que prévu à l'article 4.09 de la convention collective.

**Rés.2019-07-228**

**Engagement aide-moniteur au terrain de jeux**

**Attendu que** la Ville de Portneuf doit procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource afin de respecter les ratios d'encadrement qui prévalent au camp de jour, à la suite du départ d'un moniteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Maélie Paquet à titre d'aide-moniteur au camp de jour, pour une période de 5 semaines débutant le 15 juillet, sur une base de 36 heures par semaine au taux du salaire minimum en vigueur.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début :            20 : 17            Fin :                20 : 24

**Levée de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Bruno Cormier demande la levée de l'assemblée à 20 : 26.

---

Maire

---

Greffière